Safety Data Sheet

Cat. # RC-317

3,3',5,5'-Tetramethylbenzidine, free base

Size: 50G

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 5/6/2013 Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: chlorure d'ammonium
N° CE	: 259-364-6
N° CAS	: 54827-17-7
Code du produit	: 654A
Type de produit	: Matière pure
Formule brute	: C16H20N2
Synonymes	: [1,1'-biphenyl]-4,4'-diamine, 3,3',5,5'-tetramethyl- / 3,3',5,5'-tetramethyl-[1,1'-biphenyl]-4,4'-diamine / 3,5,3',5'-tetramethylbenzidine / TMB
Groupe de produits	: Matière première
n° BIG	: 33028

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Solvant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences
9800 Page Avenue
63132-1429 Saint Louis - United States
T 800-628-7730 - F 314-991-1504
technical@GBiosciences.com - www.GBiosciences.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec **1-800-424-9300** (USA/Canada), **+1-703-527-3887** (Intl)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavilion Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3	H335

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 54827-17-7 (N° CE) 259-364-6	100	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver immédiatement avec beaucoup d'eau (15 minutes) / douche. Du savon peut être utilisé.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Prendre une victime d'un ophtalmologue. Ne pas appliquer des agents neutralisants.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital. Centre d'appels antipoison (de www.big.be/antigif.htm).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Picotement / irritation de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des tissus oculaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Quick-acting ABC powder extinguisher. Class A foam extinguisher. Water (quick-acting extinguisher, reel). Water. Class A foam.
Agents d'extinction non appropriés	: Quick-acting BC powder extinguisher. Quick-acting CO2 extinguisher.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: envisager l'évacuation. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Prendre en compte l'eau toxique contre les incendies. Use water moderately and if possible collect or contain it.
Protection en cas d'incendie	: Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	: Des gants. Masque de protection. Vêtements de protection. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé. Nuages de poussières: étanche à la poussière costume.
Procédures d'urgence	: Marquez la zone de danger. Prevent dust cloud formation, e.g. by wetting. Pas de flammes nues. Laver les vêtements contaminés.
Mesures antipoussières	: Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Production de poussière: ont quartier fermer portes et fenêtres.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le déversement massif. Rabattre / diluer nuage de poussière par pulvérisation d'eau.
Procédés de nettoyage	: Stop dust cloud by covering with sand/earth. Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Recueillir soigneusement le produit répandu / les restes. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. matériel et les vêtements après avoir manipulé.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle"".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Eviter de soulever la poussière. Tenir à l'écart de flammes nues / la chaleur. Mesurer la concentration dans l'air régulièrement. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire. Se conformer aux exigences légales. Nettoyer les vêtements contaminés. Nettoyer / sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Conserver le récipient bien fermé.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
Température de stockage	: 4 °C
Chaleur et sources d'ignition	: TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur.
Informations sur le stockage en commun	: TENIR LE PRODUIT LOIN DE: agents oxydants.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit bien ventilé. Fournir un système de refroidissement. Peut être stocké sous argon. Satisfaire aux exigences légales.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: BESOINS SPÉCIAUX: fermeture. étanche. sec. opaque. correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matériaux d'emballage	: SUITABLE MATERIAL: glass.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:
Des gants

Protection oculaire:
Ecran facial. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:
Vêtements de protection. Dans le cas de la production de poussières: protection de la tête / cou. Dans le cas de la production de poussières: vêtements antipoussière

Protection des voies respiratoires:
Formation de poussière: masque anti-poussière

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide. Poudre.
Masse moléculaire	: 240.35 g/mol
Couleur	: Blanc cassé à brun clair.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 166 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable

Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Not applicable
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

10.2. Stabilité chimique

Instable sur l'exposition à la lumière. Instable sur l'exposition à l'humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Causes skin irritation. May cause respiratory irritation. Causes serious eye irritation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.
Ecologie - eau	: polluant l'eau (eaux de surface). Aucune donnée disponible sur l'écotoxicité.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

chlorure d'ammonium (54827-17-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

chlorure d'ammonium (54827-17-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Méthodes de traitement des déchets.

Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages : Ne pas déverser dans les eaux de surface. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Hazardous waste shall not be mixed together with other waste. Different types of hazardous waste shall not be mixed together if this may entail a risk of pollution or create problems for the further management of the waste. Hazardous waste shall be managed responsibly. All entities that store, transport or handle hazardous waste shall take the necessary measures to prevent risks of pollution or damage to people or animals. Recycler par distillation. Remove to an authorized incinerator equipped with an afterburner and a flue gas scrubber with energy recovery.

Indications complémentaires : Hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No 1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
07 01 04* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non réglementé
N° ONU (IMDG) : Non réglementé
N° ONU (IATA) : Non réglementé
N° ONU (ADN) : Non réglementé
N° ONU (RID) : Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure d'ammonium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

3,3',5,5'-Tetramethylbenzidine, free base is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

3,3',5,5'-Tetramethylbenzidine, free base is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

15.1.2. Directives nationales

Non inscrit aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR - France

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit